



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

**Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**

N° 2021-36

Séance du 24 septembre 2021

Président: Pasquale MAMMONE

Vice-présidente: Cécile CARRA

Approbation du procès-verbal du 02 juillet 2021

Condition d'acquisition du vote: majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres présents ou représentés: 20

Nombre de vote pour: 20

Nombre de vote contre: 0

Nombre d'abstention: 0

Monsieur le président soumet au vote le procès-verbal de la CFVU du 02 juillet 2021, qui est adopté à l'unanimité.

Fait à Arras, le 24 septembre 2021

Le Président,

Pasquale MAMMONE



**PROCES-VERBAL de la
COMMISSION FORMATION et VIE UNIVERSITAIRE
du 02 Juillet 2021**

Président

Pasquale MAMMONE

Vice-Présidente de la CFVU

Cécile CARRA

MEMBRES PRESENTS ou REPRESENTES

Représentants des Professeurs et Personnels Assimilés

Gilles AUDEMARD; Nicolas BUE; Oumaya HIDRI-NEYS (pp.); Jean-Philippe LECOINTE;
Christian MATHIEU (excusé); Anne PONCHEL (pp.); Bernard REITEL

Représentants des autres personnels enseignants

Isabelle CABY; Jocelyne COUTTE; Nicolas DE RIBAS; Thierry DUGIMONT; Marc DUTOIT;
Cécile MACHUT; Valérie MOREL; Fanny VASSEUR-LAMBRY

Représentants des BIATSS

Magali LESAGE; Elyes SOUMRANI; Sabine VITEL; Elise WESTELYNCK

Représentants des Usagers

Amadou DIALLO

Personnalités extérieures

Représentant le Directeur du CROUS: Sabine THERAGE

Représentant d'un établissement d'enseignement secondaire: Dominique RADZIEJA

Membres de droit avec voix consultative

Nicolas BLONDEL; Frédéric BOUSSEMARY; Brigitte BUFFARD-MORET; Fabien
CAQUERET; Sylvie COSTE-MARQUIS; Eric DEHAY; Ahmed EL KALADI; Marie-Hélène
GARCIA; Françoise HEULOT-PETIT; Anne-Laure HOJNATZKI; Corinne LEBLOND ; Bertrand
MAZURE; Marie-Pierre PARENTON; Annie VANHAECKE; Laurent ZALEWSKI

Membres invités

Christophe BIDENT ; Christian NEUVILLE

I/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 MAI 2021

II/ GOUVERNANCE: points d'actualité

- 1) Informations sur la rentrée 2021
- 2) Information sur la LCeR

III/ FORMATIONS

- 1) Calendrier de l'année 2021-2022: les dates à venir
- 2) BQER (vote)
- 3) Proposition d'attribution du label Innovation Pédagogique 2021 (vote)
- 4) Calendriers pédagogiques 2021-2022 (vote)
- 5) Maquette du DU Chine-Occident: management interculturel (vote)
- 6) Modification des MCC au titre l'année 2020-2021 du DAEU UPR (milieu carcéral) en raison de la crise sanitaire (vote)
- 7) Maquettes détaillées des Masters MEEF second degré (vote)
- 8) Proposition de modification de l'organisation des études en Licence: ajout de la certification en langue (vote)
- 9) Proposition des droits d'inscriptions et tarifs divers 2021-2022 (vote)
- 10) Ouverture en alternance du Master GRH: présentation du dossier déposé auprès de Formasup
- 11) Ouverture en alternance Licence Professionnelle Biotechnologies et Génie des Procédés Appliqués aux Boissons: présentation du dossier déposé auprès de Formasup
- 12) Licence Professionnelle Activités Juridiques - Parcours Entreprises et Cabinets d'Affaires: présentation du dossier déposé auprès de Formasup

IV/ VIE ETUDIANTE

- 1) Reconnaissance du statut de Sportif de Haut ou de Bon Niveau (vote)
- 2) Retour sur les assises de la vie étudiante des 21 et 22 juin
- 3) Information sur la commission d'aide exceptionnelle du 18 juin 2021
- 4) Information sur la commission exceptionnelle Vie Culturelle et Associative suite à l'AAP du 10 mai
- 5) Programme du dispositif d'intégration 'J'suis à la fac'

V/ CONVENTIONS

- 1) Convention de collaboration dans le cadre de la convention de financement du projet PACTES-HdF (Programme d'Accompagnement et Tutorat pour l'Enseignement supérieur) (vote)
- 2) Convention de partenariat relative à la formation des enseignants du Master MEEF au sein de l'académie de Lille (vote)
- 3) Convention de partenariat tripartite entre l'Université d'Artois, l'université Picardie Jules Verne et la Comédie de Béthune (vote)
- 4) Convention d'échange d'étudiants avec l'Université de Tunis (Tunisie) (vote)

VI/ QUESTIONS DIVERSES

Le président salue l'assemblée et présente les points d'actualité.

I/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 MAI 2021

Le procès-verbal de la CFVU du 28 mai 2021 est soumis au vote. En l'absence d'observation, il est adopté à l'unanimité.

II/ GOUVERNANCE: points d'actualité

1) Informations sur la rentrée 2021

Le président informe les membres de la CFVU que la rentrée 2021 s'annonce être une rentrée normale, avec une jauge d'accueil des étudiants de 100%, et le maintien des mesures sanitaires existantes (port du masque). La circulaire ministérielle n'est cependant pas encore publiée.

Le président insiste néanmoins sur le fait que cette rentrée en total présentiel dépendra de la maîtrise du variant delta et de l'évolution de la campagne de vaccination. En tout état de cause, les informations ne pourront être confirmées qu'à la fin de l'été.

Cécile Carra annonce que cette rentrée en tout présentiel, si la situation sanitaire le permet, sera un temps fort pour notre université: un temps fort pour se retrouver, un temps fort pour la formation des enseignants et un temps fort pour l'intégration et l'accompagnement des étudiants. Pour ce faire, des moyens supplémentaires sont mobilisés grâce à la mise en œuvre de plusieurs projets: le Programme d'Accompagnement de Tutorat de l'Enseignement Supérieur (PACTES) et le projet de Formation des Enseignants à l'Usage du Numérique (FEUN) concernant l'hybridation des formations.

Les projets PACTES et FEUN permettront le recrutement de quatre ingénieurs pédagogiques. En outre, le dispositif de tutorat pédagogique va être relancé, le recrutement de nombreux étudiants étant d'ores et déjà programmé. Un programme de formation des enseignants sur l'utilisation d'outils numériques sera également lancé dès la rentrée.

L'ensemble de ces projets sera présenté à la communauté universitaire le 1^{er} septembre et, si besoin, les porteurs de ces projets se rendront dans les composantes au moment de la rentrée des enseignants.

Cécile Carra précise enfin qu'un dispositif d'accompagnement et de formation des tuteurs est mis en place, avec l'appui de la direction des études.

Le président souligne que le dispositif de tutorat pédagogique devrait être reconduit dans le cadre de la circulaire ministérielle de rentrée.

Dans l'attente de l'arrivée de Christophe Bident, qui présentera le point d'information sur la LCeR, le Président propose d'échanger sur les temps forts du calendrier de l'année 2021-2022.

III/ FORMATIONS

1) Calendrier de l'année 2021-2022: les temps forts

Cécile Carra a souhaité faire figurer toutes les dates importantes de l'année universitaire sur un document unique afin de permettre de se projeter et d'anticiper les différentes échéances.

Ce document comporte deux volets :

- le calendrier reprenant les périodes d'inscriptions et les dates d'interruptions pédagogiques votées lors de la CFVU du 12 mars dernier ;

- les points des repères concernant les actions liées à la promotion de l'offre de formation, les actions d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants et les actions liées à la mobilité internationale.

Ce document sera complété au fil de l'année, notamment pour ce qui concerne les appels à projet liés à la pédagogie (BQeR, BQE, label Innovation pédagogique). L'objectif est que chaque enseignant puisse avoir une visibilité sur tous les dispositifs.

Cécile Carra informe en outre l'assemblée que l'université d'Artois va se doter d'un mini-site sur l'innovation pédagogique. Il existe en effet de nombreuses activités relevant de l'innovation pédagogique mais elles bénéficient de peu de visibilité et ne sont pas suffisamment accessibles. Ce site permettra entre autres le dépôt des dossiers répondant aux appels à projets. Enfin, Cécile Carra précise que le Sup'Artois devient un service rattaché à la Direction des études.

L'ensemble de ces actions relève d'une volonté forte de faire monter en puissance l'innovation pédagogique.

Cécile Machut signale une erreur dans le document, le terme DUT devant être changé au profit de BUT.

Le président accueille Christophe Bident, Vice-président CFVU de l'UPJV et porteur du grand projet fédérateur LCeR qui cimente le partenariat entre les trois universités UPJV, ULCO et Artois, et lui cède la parole.

II/ GOUVERNANCE: points d'actualité

2) Information sur la LCeR

Christophe Bident présente l'état d'avancement du projet LCeR.

Il rappelle tout d'abord que les Projets d'Investissement et d'Avenir font l'objet d'une part d'évaluations annuelles par l'ANR et, d'autre part, d'évaluations impératives par le jury international à 3 et 6 ans. Ces dernières sont des évaluations « stop or go » qui peuvent arrêter un projet en cours de déploiement. Elles sont donc des moments importants du projet, en particulier l'évaluation à 3 ans.

Dans le cadre de la LCeR, l'évaluation à 3 ans devait avoir lieu à la fin de l'année civile 2021 mais un report a été demandé en raison de la crise sanitaire. L'ANR y était favorable et le secrétariat général à l'investissement qui dépend du 1^{er} ministre a arbitré en faveur de ce report. Néanmoins, la décision n'a pas encore été notifiée. Mais les PIA relevant de la première vague ayant quant à eux eu connaissance des reports des évaluations « stop or go », on peut s'attendre à un report de 6 mois et donc une première évaluation qui devrait avoir lieu en mai-juin 2022. Le projet ne démarrant qu'en septembre 2021, les résultats de la première année de mise en œuvre ne seront pas encore disponibles au moment de l'évaluation. Celle-ci ne pourra donc porter que sur l'état d'expérimentation grandeur nature. En l'absence de retour de la plus-value d'une méthode par APC, il ne sera pas non plus possible d'évaluer la valorisation du projet par la recherche. D'un point de vue financier, l'évaluation porte sur une année civile, soit 2021. En conséquence, le jury ne pourra se fonder que sur ce qui a été mis en place en matière de gouvernance, les instances, le pilotage, le comité opérationnel ainsi que les équipes pédagogiques et leur rapport avec le Labset, laboratoire qui accompagne le projet sur les quatre premières années.

Christophe Bident revient ensuite sur le calendrier de déploiement du projet. La LCeR sera lancée à partir de la rentrée prochaine dans les mentions scientifiques, de manière modérée et ce pour deux raisons.

La crise sanitaire a entravé le déploiement : le premier confinement a stoppé net l'avancement du projet, les équipes pédagogiques devant se concentrer sur le passage des cours et des examens en distanciel.

Le travail a été relancé à partir de juillet 2020 avec une réactivité intense dans chaque équipe de mention, ce qui a permis de mettre en œuvre des SAE.

La mise en œuvre de l'APC passe par deux étapes de réflexion: tout d'abord la constitution d'un référentiel de compétences en phase avec les fiches nationales RNCP et la manière dont les équipes pédagogiques envisagent les adaptations locales notamment pour les parcours, en L3 ; Ensuite la mise en œuvre des SAE, ce qui représente une révolution dans l'approche et l'évaluation pédagogique. De plus, des évaluations se fondent sur la constitution d'un portfolio. Ces expérimentations ont donc eu lieu dans chaque mention, mais sur des niveaux L3 avec des groupes d'étudiants plus restreints. Aussi, la mise en œuvre de la LCeR à partir de septembre ne vise pas les maquettes de L1.

A l'horizon 2022-2023, le travail va être déployé aux mentions STAPS. Cela concerne trois mentions à l'UPJV et l'Artois et quatre mentions à l'ULCO. Un séminaire aura lieu le 07 juillet puis en septembre à destination des équipes pédagogiques des STAPS.

Enfin, Christophe Bident souligne que les méthodes d'APC mises en œuvre dans le cadre de la LCeR correspondent parfaitement à l'esprit des réformes actuelles. En effet, les formations de l'INSPE ou encore les BUT sont désormais passées à l'approche par compétences. En outre, la réforme des BUT a été pilotée au niveau national par le Labset, ce qui permet de mettre en œuvre une APC dont la méthodologie et l'épistémologie sont communes.

Le Président revient sur le volet recherche de la LCeR. Il précise que le projet finance 6 thèses et qu'il y a un accompagnement à la formation par la recherche.

Il se réjouit de l'avancement du projet ainsi que de la cohésion entre les trois universités.

Le président remercie enfin toutes les équipes pédagogiques et administratives impliquées dans ce projet, avec une mention spéciale pour Christophe Bident et Sylvie Coste.

Avant de quitter l'assemblée, Christophe Bident salue Dominique Radziejka, proviseur du lycée Corot de Douai, qui a porté et défendu le projet OSER avec l'Alliance, et Bertrand Mazure avec qui il collabore sur les LAS. Comme le président, il se réjouit à son tour du travail collégial des trois universités de l'Alliance, qui avancent ensemble.

III/ FORMATIONS

2) BQeR

Cécile Carra rappelle que les BQeR ont pour objectif de favoriser les projets impliquant au moins deux universités de l'Alliance afin de contribuer à la transformation des pratiques pédagogiques, autour de priorités partagées, notamment l'APC. Le cadre des BQeR avait été présenté par Sabine Duhamel lors de la dernière CFVU et Cécile Carra avait présenté les avis de la commission sur les projets déposés. Elle rappelle que trois projets devaient être consolidés à partir des recommandations de la commission.

Cécile Carra informe tout d'abord la CFVU qu'à son grand regret, le projet « Du coup, tu l'as ton stage ? » porté par l'UPJV ne sera finalement pas soumis cette année: le temps de travail pour répondre aux recommandations de la commission était trop important.

Les deux autres projets « Linguistique outillée par compétences » et « Expériences de physique en réseau », tous deux portés par l'université d'Artois, ont répondu aux recommandations et la commission émet en conséquence un avis favorable.

Quant au projet « Industrie du futur 4.0 » les IUT ont accepté de répondre à la demande de la commission et participent à hauteur de 10000€ chacun à la mise à œuvre du projet.

Cécile Carra précise en conclusion que 50 264€ sont investis par l'Alliance dans ces projets BQeR.

Le président insiste sur l'importance de ces projets qui impulsent des thématiques communes entre nos trois universités. Il rappelle qu'il existe le même type de dispositif en matière de recherche avec le BQeRR.

Soumis au vote, les avis de la commission BQeR sont approuvés à l'unanimité.

3) Proposition d'attribution du label Innovation Pédagogique 2021 (vote)

Le président rappelle que le label Innovation pédagogique a été mis en place par Catherine Couturier. Ce label permet de mesurer la part innovante des enseignements dans l'offre de formation.

Françoise Heulot-Petit précise que le label Innovation pédagogique vise à mettre en valeur la qualité des enseignements et à augmenter l'attractivité des formations. Il concerne toute innovation pédagogique dans un enseignement, une matière, un ensemble de matières voire une unité d'enseignements complète, en formation initiale ou en formation continue.

L'attribution de ce label découle très souvent d'un BQE ou d'un accompagnement du Sup'Artois.

Pour être proposés à la labellisation, les enseignements doivent avoir pour objectif de rendre les étudiants acteurs de leur apprentissage. Ils reposent sur des pédagogies actives qui visent à rendre les enseignements plus interactifs. Ces enseignements s'appuient sur un travail d'équipe et la mise en œuvre d'un projet. Pour ce faire, cela passe tout d'abord par l'élaboration d'un contrat pédagogique avec l'étudiant puis, à l'issue de l'enseignement, par la mise en place d'un questionnaire de satisfaction pour avoir un retour réflexif sur le déroulé. Pour mieux saisir les enjeux de la transformation pédagogique, les collègues bénéficient des ateliers d'accompagnement du Sup'Artois.

L'obtention du label est valorisée par un logo que Cap Avenir fait figurer sur la plaquette de présentation de la formation ainsi que dans le catalogue de formation.

Dix demandes de labels ont été déposées et les avis de la commission qui a examiné les projets sont soumis au vote de la CFVU:

- 1- **La semaine Kalypso**, projet porté par Marie Godin de la FSA. Il s'agit d'un jeu de simulation d'entreprise à destination des étudiants de Master 2. La commission salue la qualité de ce projet qui mobilise une équipe pluridisciplinaire. Elle suggère de continuer l'accompagnement afin de transformer ce dispositif en Situation d'Apprentissage et d'Evaluation (SAE) dans l'Approche Par Compétences ainsi que la possibilité de faire une communication scientifique pour valoriser l'expérience engrangée. **Ce projet reçoit un avis favorable de la Commission ;**
- 2- **A(rt)ctiv'GP-2**, déposé par Anne Volvey. Ce projet est proposé aux étudiants de M2 de l'UFR Histoire Géographie, Patrimoines et repose sur l'activité d'un artiste invité qui conjugue rallye-photo, interview, débat. La commission apprécie l'articulation des activités en présentiel et en distanciel et propose que les outils numériques soient davantage mobilisés. **Elle émet un avis favorable ;**
- 3- **Chantier-Théâtre Lens ASH**, piloté par Françoise Heulot-Petit. C'est un projet qui s'appuie sur trois cours de L2 de l'UFR Lettres et Arts et qui prépare à l'animation d'un atelier théâtre avec des enfants en situation de handicap. La commission souligne le

fait que les activités sont à la fois synchrones et asynchrones et s'appuient sur Moodle. La commission recommande une évolution en SAE dans le cadre de l'APC et **émet un avis favorable**;

- 4- **Analyse Numérique 1**, qui est porté par Armando Treibich de l'UFR des Sciences et destiné aux étudiants de L2. Il s'agit d'une modélisation d'un problème de la vie courante. La commission suggère de prendre plus en compte l'accompagnement en présentiel et d'approfondir la réflexion sur l'évaluation en se faisant accompagner par l'ingénieur pédagogique de la LCeR. Le label innovation pédagogique étant destiné à des projets qui ont été évalués, la commission propose de faire vivre ce projet et de le faire évaluer dans le cadre de la LCeR et de le soumettre de nouveau l'an prochain. **L'avis est donc défavorable** ;
- 5- **TP en Génie Chimique vs TP Live Génie Chimique**, porté par une équipe de l'IUT de Béthune composée de Christophe Douez, Sébastien Rio et Jolanta Rousseau. Le projet est destiné aux étudiants de DUT 2 et consiste à repenser un TP de chimie en activité distancielle. La commission salue la qualité de l'investissement de l'équipe dans un dispositif qui a fait rayonner l'université au moyen d'un MOOC du ministère. Le contrat pédagogique est très détaillé et les étudiants bénéficient d'un accompagnement pas-à-pas. L'ensemble des vidéos réalisées ont par ailleurs été déposées sur Artois TV. **L'avis de la commission est favorable** et elle recommande de faire passer ce dispositif en SAE dans le cadre du BUT ;
- 6- **DU TREMLIN**: le projet est déposé par Marianne El Rezzi de l'IUT de Lens et s'appuie sur la mise en situation de création d'entreprise. Tous les cours du DU concourent à la mise en œuvre d'une réflexion sur la méthodologie de l'apprentissage. En outre, le dispositif a été repensé pour favoriser l'implication des étudiants dans un travail hors présentiel. Ce DU est au service de la réussite étudiante et **reçoit un avis favorable** ;
- 7- **Gestion des TMS**,
- 8- **Programmation Linéaire**,
- 9- **Recherche Opérationnelle**,
- 10- **Bases de Données**

Ces quatre projets sont portés par Adnen El Amraou qui a repensé l'ensemble des cours de mathématiques destinés aux étudiants de M2 et L3 de la FSA. **Ces quatre projets reçoivent un avis favorable.**

Françoise Heulot-Petit conclut en saluant la qualité et la diversité de l'ensemble de ces projets.

Les propositions de la commission sur les dix demandes de label Innovation Pédagogique sont soumises au vote et adoptées à l'unanimité (9 avis favorable, 1 avis défavorable).

4) Calendriers pédagogiques 2021-2022

Le président demande aux directeurs de composante de présenter les calendriers pédagogiques.

- **UFR Droit** : Fanny Vasseur : les calendriers de Licence et M1 prévoient la semaine de pré-rentrée dès le 30 août. Les examens des semestres impairs sont programmés une semaine avant et une semaine après les vacances de Noël ; Les examens des semestres impairs se tiendront fin avril. Les M2 commencent quant à eux le 13 septembre. Le master JPP présente la particularité de proposer une alternance stage-cours pour permettre aux tribunaux d'accueillir le maximum de stagiaires.

A la question de Fanny Vasseur, il est rappelé que le respect du délai de 15 jours entre l'affichage des résultats et l'organisation de la seconde session est obligatoire.

- **UFR STAPS**: Nicolas Blondel rappelle qu'une partie des formations de l'UFR STAPS est en contrôle continu intégral. En conséquence, il n'y a plus de deuxième session mais des évaluations (au moins deux par discipline) tout au long du semestre. Les semestres sont donc plus étalés. Les pré-rentrées des L1 sont programmées le 03 septembre ; La semaine du 06 septembre est une semaine d'intégration. Les premiers semestres se dérouleront du 13 septembre au 14 janvier et les seconds semestres du 24 janvier au 03 juin. Les soutenances de masters sont quant à elles prévues du 13 au 17 juin.

- **IUT de Lens** : Marie-Pierre Parenton indique que les cours reprennent le 1^{er} ou 02 septembre et les jurys se tiendront au plus tard les 07 et 08 juillet. Elle signale, dans le cadre de la mise en œuvre du BUT 1, l'apparition des Situations d'Apprentissage et d'Evaluation sur des périodes d'activités pédagogiques.

- **UFR Sciences** : Bertrand Mazure indique que toutes les licences avec Accès Santé de l'Alliance doivent respecter la date butoir du 31 janvier pour la publication des résultats et ce afin de permettre au jury de MMOPK de délibérer dans la foulée. Le calendrier étant le même pour toutes les licences de l'UFR de sciences, toutes ces formations ont donc dû s'adapter à cette contrainte. En ce qui concerne les pré-rentrées, l'UFR des Sciences a fait le choix de les organiser de manière très étalée à partir du 30 août afin d'anticiper une éventuelle contrainte de « jauge » en cas de dégradation de la situation sanitaire d'ici là.

- **IUT de Béthune**: Cécile Machut précise que la rentrée sera décalée de quelques jours par rapport à d'habitude en raison de la mise en place du BUT 1. Ainsi, les étudiants de BUT 1 débiteront le 06 septembre et ceux de DUT 2, entre le 1^{er} et le 04 septembre. Comme d'habitude, la fin d'année est arrêtée au 30 juin et les jurys se tiendront début juillet.

- **F.S.A.** : Laurent Zalewski explique que les rentrées s'étalent du 1^{er} au 06 septembre et que le dernier jury se déroulera avant le 14 juillet.

- **UFR de Lettres et Arts**: Brigitte Buffard-Moret indique que les pré-rentrées s'organiseront dans la semaine du 06 au 10 septembre. La rentrée aura lieu le 13 septembre et la fin de l'année est arrêtée au 12 juillet.

- **UFR EGASS**: Eric Dehay ne signale aucun changement notable. La rentrée des licences est prévue dès le 06 septembre pour libérer du temps en fin d'année pour les mises en stage. Les masters quant à eux respectent le rythme d'une alternance hebdomadaire: une semaine en entreprise / une semaine en université.

- **UFR Langues**: Marie-Hélène Garcia prévoit des pré-rentrées étalées sur plusieurs jours, la semaine du 06 au 10 septembre.

- **UFR Histoire, Géographie, Patrimoines**: Anne-Laure Hojnatzki indique que les rentrées auront lieu le 06 septembre pour l'ensemble des formations. Les examens des semestres impairs de licence sont placés la semaine du 13 au 17 décembre, et ceux des semestres pairs les deux premières semaines de mai.

Plusieurs composantes font valoir que les rattrapages représentent des efforts organisationnels importants et que peu d'étudiants s'y présentent. Le Président rappelle cependant le caractère obligatoire de la deuxième session.

Pour répondre aux interrogations de Laurent Zalewski et Brigitte Buffard-Moret sur la session unique comme cela se fait à l'UFR STAPS, Anne-Laure Hojnatzki explique que la loi ORE fait référence à la notion de seconde chance, ce qui signifie que l'étudiant doit

bénéficiaire d'un nombre suffisant d'évaluations. C'est pourquoi, comme l'expliquait Nicolas Blondel, la mise en œuvre du contrôle continu intégral permet certes d'organiser une session unique d'examens mais contraint à organiser de nombreuses évaluations pour chaque unité d'enseignement.

Mis au vote, les calendriers pédagogiques 2021-2022 sont approuvés à l'unanimité.

5) Maquette du DU Chine-Occident : Management interculturel

Il s'agit du DU Langue et Culture Chinoise qui devient le DU Chine-Occident: Management interculturel. Le Président rappelle que ce DU existe depuis deux ans et qu'il est le fruit d'un partenariat entre le Conseil Régional Hauts-de-France, l'Institut Confucius et l'université. Le Hanban (Bureau de la langue et de la culture chinoise du Ministère chinois de l'éducation) finance un poste de MCF qui dispense des cours dans ce DU.

La principale modification porte sur l'UE 2 dont le contenu est davantage orienté business et en lien avec les préoccupations des professionnels.

En l'absence d'observation, la maquette du DU Chine-Occident: Management interculturel est approuvée à l'unanimité.

6) Modification des MCC au titre l'année 2020-2021 du DAEU UPR (milieu carcéral) en raison de la crise sanitaire

Le Président rappelle que le DAEU UPR est porté par la FCU et son directeur Jérôme Longuépée. Les modifications soumises au vote, en lien avec la crise sanitaire, concernent la promotion de janvier à juillet 2021.

Anne-Laure Hojnatzki indique que les enseignements en milieu pénitentiaire ont été affectés par la crise sanitaire et en particulier par le renforcement des mesures sanitaires dans les centres de détention. Toutes les évaluations n'ayant donc pas pu se tenir, elles ont été remplacées par une épreuve terminale.

Les modifications des MCC au titre l'année 2020-2021 du DAEU UPR (milieu carcéral) en raison de la crise sanitaire sont adoptées à l'unanimité.

7) Maquettes détaillées des Masters MEEF second degré

- Nicolas Blondel présente les MCC du **Master Meef EPS**: il y a deux sessions d'examens pour chacun des quatre semestres du master. Le document soumis précise aussi pour chaque unité d'enseignement la modalité et la durée de l'évaluation (contrôle continu ou épreuve terminale). Enfin, une épreuve globale est prévue par UE de manière à ne pas multiplier les évaluations.

- Brigitte Buffard-Moret indique que les MCC du **Master MEEF Lettres** ont été discutées entre Jean-Marc Vercruysse et l'INSPE. Elles tiennent compte des nouvelles épreuves du concours et ont été coordonnées au niveau de la région pour toutes les spécialités du CAPES.

- Marie-Hélène Garcia a participé aux discussions du **Master MEEF Anglais et Espagnol**. Elle précise qu'il s'agit d'un travail de collaboration entre l'INSPE et toutes les universités partenaires. Les épreuves des unités B et C en Master 2 ont été mutualisées pour qu'il y ait le moins d'évaluation possible, les étudiants passant le CAPES. Concernant les unités universitaires, chaque établissement a pu proposer les types d'épreuves ainsi que les coefficients.

- Eric Dehay rappelle que le **Master MEEF Economie-Gestion** comporte deux parcours: le CAPET et le PLP. Le contrôle continu représente un tiers des évaluations de la formation. Beaucoup d'évaluations consistent en des remises de dossiers.

- Les MCC du **Master MEEF d'Histoire** n'ont pas été transmises. Cécile Carra précise néanmoins que les MCC de ce master répondent aux mêmes contraintes que celles de tous les masters MEEF, à savoir qu'elles correspondent à un cadrage national décliné au niveau régional et au niveau de chacune des universités. Les MCC sont soumises à la fois en Conseil de l'INSPE et en CFVU de chaque université partenaire.

Les Modalités de Contrôle des Connaissances des Masters MEEF second degré sont approuvées à l'unanimité.

8) Proposition de modification de l'organisation des études en Licence: ajout de la certification en langue

Cécile Carra propose d'ajouter un article au point 1.1 de l'organisation des études suite à l'obligation de conditionner la délivrance de la licence à la passation d'une certification en langue anglaise. Elle en fait lecture : « Le diplôme de Licence (180 ECTS) s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation. En outre, une certification du niveau en langue est délivrée à l'étudiant lors de l'obtention de sa licence. Cette certification concerne au moins la langue anglaise ; dans ce cas, elle fait l'objet d'une évaluation externe reconnue au niveau international et par le monde socio-économique. La justification de la présentation à cette certification conditionne la délivrance du diplôme. »

Cécile Carra précise également qu'on ne sait toujours pas quel sera l'organisme certificateur puisque l'Etat a dénoncé le contrat avec People Cert et que le CLES ne semble pas pour l'instant être reconnu.

Elle indique enfin, pour répondre à Marie-Hélène Garcia, Marc Dutoit et Fanny Vasseur, que seule la certification en anglais sera proposée.

Nicolas de Ribas ajoute que les étudiants pourraient, en complément, passer une certification dans une autre langue.

Marie-Pierre Parenton s'inquiète quant à elle de la manière dont l'information sera formalisée auprès des étudiants.

Soumise au vote, la proposition d'ajout d'un article dans l'organisation des études en licence est adoptée à l'unanimité.

9) Proposition des droits d'inscriptions et tarifs divers 2021-2022

Anne-Laure Hojnatzki indique que la circulaire relative aux droits d'inscription vient de paraître et conformément à ce que Madame la Ministre avait annoncé il y a déjà plusieurs semaines, les droits d'inscriptions sont gelés pour 2021-2022.

L'université a en outre suivi ces recommandations en gelant également les divers autres tarifs.

Le Président fait aussi remarquer que les droits liés à la préparation de l'agrégation interne ainsi que ceux de la FOAD n'ont pas non plus évolué.

La proposition des droits d'inscription et tarifs divers pour 2021-2022 est adoptée à l'unanimité.

10) Ouverture en alternance du Master GRH : présentation du dossier déposé auprès de Formasup

Eric Dehay présente l'avis de Formasup: le master GRH est une formation qui compte depuis plusieurs années un nombre conséquent de contrats professionnels et cette culture est facilement transposable à l'apprentissage.

Eric Dehay souligne également que tous les masters de l'UFR EGASS sont désormais ouverts à la fois à l'apprentissage et aux contrats professionnels.

11) Ouverture en alternance Licence Professionnelle Biotechnologies et Génie des Procédés Appliqués aux Boissons: présentation du dossier déposé auprès de Formasup

Bertrand Mazure explique qu'il s'agit d'un changement de gouvernance. En effet, la licence professionnelle Biotechnologies et Génie des Procédés Appliqués aux Boissons existe déjà en apprentissage au sein du CFA de Enilbio (Poligny), partenaire de la formation et l'université a décidé de transférer la gestion de ses apprentis à Formasup. Dix-neuf apprentis sont déjà recrutés pour l'année à venir.

Le président précise que Enilbio reste partenaire de la licence professionnelle.

12) Licence Professionnelle Activités Juridiques - Parcours Entreprises et Cabinets d'Affaires: présentation du dossier déposé auprès de Formasup

Fanny Vasseur explique que le HCERES avait fortement recommandé de redynamiser la licence professionnelle afin d'encourager l'insertion professionnelle de ses étudiants. La responsable pédagogique de la formation a en conséquence décidé de créer un nouveau parcours totalement en apprentissage (présenté lors de la dernière CFVU) et de basculer le parcours existant « entreprises et cabinets d'affaires » en apprentissage. Des partenariats sont déjà scellés, au bénéfice d'étudiants qui ne souhaitent pas poursuivre en Master.

IV/ VIE ETUDIANTE

1) Reconnaissance du statut de Sportif de Haut ou de bon Niveau

Christian Neuville explique que le document soumis aux membres de la CFVU émane d'une volonté d'encadrer plus précisément les régimes de sportif de haut niveau et de sportif de bon niveau, en application du décret du 13 septembre 2018 et dans la continuité de la reconnaissance du Régime Spécial d'Etudes voté en CFVU le 29 septembre 2020.

Si la reconnaissance du statut de sportif de haut niveau est de droit puisqu'elle relève d'une inscription sur les listes ministérielles, celle du statut de sportif de bon niveau nécessite quant à elle une attention plus particulière portée par le service des sports (Artois Sport Campus). L'objectif est de mieux accompagner les étudiants qui ont des pratiques sportives d'excellences avec des rythmes d'entraînements, de stages et de compétitions soutenus, en leur permettant de bénéficier d'aménagement d'emploi du temps et d'examens.

Soumise au vote, la reconnaissance du statut de Sportif de Haut ou de bon Niveau est approuvée à l'unanimité.

2) Retour sur les assises de la vie étudiante des 21 et 22 juin

Isabelle Caby présente le bilan des journées « Assises de la vie étudiante : l'étudiant au cœur de ses études, de sa réussite, de son Université et de sa ville ». Ces assises locales, ou pré assises, ont été organisées durant deux jours les 21 et 22 juin dans la suite des ateliers territoriaux qui eux étaient portés par le service de l'enseignement supérieur du conseil régional le 25 mai dernier. Le but est de préparer les assises régionales qui se dérouleront le 19 octobre 2021 et qui regrouperont toutes les universités de la région.

Les assises locales ont été portées par les VP CFVU, Réussite et Vie étudiante. Elles sont le fruit d'une préparation partagée, d'une participation de l'ensemble des services vie étudiante (Service de Santé Universitaire, Artois Sport Campus, Service Vie Culturelle et Associative, Vie Etudiante mission handicap et étudiants internationaux), du service CAP avenir, et de la Direction des Etudes pour le volet réussite. Elles résultent aussi d'une participation de chercheurs: Gabor OROZ, chercheur international en psychologie sociale accueilli au laboratoire Sherpas depuis 1an, a ainsi présenté les premiers résultats de son étude sur les difficultés individuelles des étudiants (mindfulness: comment réussir en changeant l'état d'esprit).

Enfin, des étudiants ont fortement contribué à ces assises locales: d'une part, les associations étudiantes qui ont présenté des projets solidaires notamment sur la précarité menstruelle, projet porté par l'association "LHD Block", mais aussi sur la précarité alimentaire et le mieux manger, ou encore sur le lien social avec l'asso 6 et l'émission radio musicale ; d'autre part, les étudiants tuteurs qui ont témoigné de l'utilité sociale, financière du tutorat et du développement de compétences académiques.

L'objectif de ces assises est d'identifier les dispositifs d'accompagnement de l'étudiant en temps et hors temps de crise et de recueillir la parole et les témoignages d'étudiants. Cela a représenté en tout 60 participants sur deux jours.

Isabelle Caby salue la communication qui a été faite et précise que des vidéos ont été réalisées et seront rapidement mise en ligne sur le site de l'université d'Artois dans la rubrique de la vie étudiante nouvellement créée « soutien à l'étudiant ».

Elle remercie l'ensemble des services qui ont contribué à ces assises pour la qualité de leur intervention et la richesse des informations.

3) Information sur la commission d'aide exceptionnelle du 18 juin 2021

Isabelle Caby indique que la commission qui s'est tenue le 18 juin était la quatrième depuis la mise en place du dispositif. Au terme de cette commission, 55 aides ont été attribuées pour un montant de 8 400 €.

C'est au total 29 640 € d'aides qui ont été attribuées grâce à ce dispositif, l'enveloppe initiale s'élevant à 30 000€.

Isabelle Caby salue l'investissement des associations étudiantes et la complémentarité de leurs activités avec ce dispositif.

4) Information sur la commission exceptionnelle Vie Culturelle et Associative suite à l'AAP du 10 mai

L'appel à Projet SVCA rentrée: « pour une reprise de la vie associative à la rentrée universitaire 2021 » a pour objectif de :

- réinvestir les espaces universitaires

- vivre et faire vivre le campus
- favoriser la rencontre et l'échange au sein de la communauté universitaire

Il s'ajoute aux 3 commissions FSDIE qui ont soutenu quatorze projets au titre de l'année 2020-2021 pour un montant de 25 198 €.

L'appel à projet permet à 8 projets associatifs d'être intégralement financés pour un montant de 15 612 €. Les projets portés par les associations s'engagent à signer la **charte** des associations étudiantes de l'université d'Artois pour l'année universitaire 2021/22 et donc à **être labélisées « associations étudiantes de l'université d'Artois »**. Les projets se **déroulent** entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 2021.

Quatre projets répondent à l'axe 1: Les projets d'intégration, d'échanges et de convivialité entre étudiants

- Pour une reprise de la vie étudiante à l'UFR de Langues (Roadrunners – UFR Langues): petits déjeuners et concours de déguisement Halloween
- Rentrée conviviale (BDE FSA Béthune – FSA Béthune): petits déjeuners et journée d'intégration
- Le rallye des Quidistes (Quid Juris – UFR Douai): découverte du campus de Douai
- Goûter pour la réunification TC (BDE TC – IUT Lens): temps convivial de rentrée

Trois projets répondent à l'axe 2: La culture sur les campus et la promotion de la diversité culturelle:

- Déambulation musicale (L'Asso 6 – UFR Lettres et arts): concert acoustique sur le campus
- Semaine d'intégration (Civiwave – UFR EGASS): accueil des étudiants internationaux (Nuit des étudiants du monde, découverte de la ville...)
- Semaine Japonaise (Club Japon – IUT Lens): découverte de la culture japonaise

Et enfin, un projet concerne l'axe 3: La sensibilisation au handicap:

- All together (Touch & See – UFR Lettres et arts): défilé solidaire

Isabelle Caby informe aussi les membres de la CFVU que l'année universitaire 2020-2021 a vu naître 8 associations étudiantes. Elle remercie le Service Vie Culturelle et Associative pour son dynamisme et particulièrement l'engagement conséquent et de grande qualité d'Alexis VIN, chargé d'accompagnement vie associative qui après trois années au service SVCA fini son contrat. C'est en outre l'occasion de faire remonter une préoccupation forte des services de la vie étudiante qui aimeraient pouvoir se projeter sur des recrutements et moyens humains durables et pérennes.

5) Programme du dispositif d'intégration 'J'suis à la fac'

Marc Dutoit présente le dispositif d'intégration « J'suis à la fac » dont c'est la troisième édition. Cette édition 2021 se déroulera en présentiel sur les sites d'Arras, de Béthune, de Douai et de Liévin et bénéficie d'une implication et d'une aide importante du CROUS de Lille.

Le dispositif s'étend sur tout le mois de septembre. La première journée d'intégration est celle des L1 de Douai, le 03 septembre, qui participeront à un rallye photo. Elle sera suivie de la journée d'intégration des L1 de Liévin, organisée à Ohlain le 07 septembre, avec au programme jeux de piste et course d'orientation. Viendront ensuite la journée d'intégration des L1 des composantes Arrageoises le 23 septembre et celle de Béthune le 30 septembre, toutes deux sous forme d'une murder party.

Marc Dutoit précise aussi que des journées d'intégration sont également programmées sur le site de Lens mais qu'elles n'entrent pas dans le cadre du dispositif « J'suis à la fac ».

VI/ CONVENTIONS

1) Convention de collaboration dans le cadre de la convention de financement du projet PACTEs-HdF (Programme d'Accompagnement et Tutorat pour l'Enseignement supérieur)

Cécile Carra indique qu'il s'agit d'une réponse à l'appel à projet sur l'hybridation des formations. Le pilotage relève de l'université de Lille. Les membres du consortium sont les universités de Lille, l'ULCO, l'UPJV, l'UPHF ainsi que 2 écoles : Sciences Po Lille et l'ESJ et une université numérique thématique: Unisciel.

L'objectif est de mettre en œuvre une plateforme numérique d'accompagnement et de tutorat.

La dotation globale est d'un million d'euros et la part reversée à l'Université d'Artois est de 122.000€. La répartition est la suivante : 110.000 € pour le recrutement de deux ingénieurs pédagogiques, 10.000€ pour le tutorat étudiant afin d'expérimenter le dispositif et 2000€ pour des espaces de fonctionnement.

Les publics concernés sont prioritairement les primo-arrivants et les objectifs sont:

- de créer un espace collaboratif inter-universitaire d'accompagnement des étudiants et des enseignants en lien avec la Méthodologie de Travail Universitaire (MTU).
- de permettre aux enseignants de faire des prescriptions pédagogiques à leurs étudiants.

Les enseignants pourront préconiser aux étudiants de se rendre sur la plateforme dédiée. Le public (étudiants et enseignants) pourra s'y connecter pour puiser dans les modules (tests de positionnement, outils TIC...) et créer une communauté de pratiques pouvant se soutenir mutuellement.

Les ressources sont en train d'être identifiées chez les différents partenaires et déposés sur la plateforme numérique.

Dès la rentrée 2021 débutera la préparation de la plateforme pour accueillir les étudiants et les enseignants. D'ici la fin 2022, le contenu de la plateforme sera enrichi à partir de l'existant et de la création de nouvelles ressources.

Le dispositif d'expérimentation débutera dès septembre 2021 et concernera tout enseignant universitaire en 1^{ère} année ainsi que les directeurs d'étude et les enseignants intervenant dans des dispositifs de réussite étudiante.

Ce dispositif a déjà été présenté lors des assises de la vie étudiante et sera de nouveau présenté au côté du projet FEUN le 1^{er} septembre.

Le président souligne que c'est un projet important: il faut alimenter cette plateforme avec nos ressources mais aussi bénéficier des ressources qui seront déposées par les autres partenaires. L'université se dote de nombreux ingénieurs pédagogiques pour accompagner ces transformations.

Cécile Carra ajoute que l'université d'Artois, et plus particulièrement Françoise Heulot-Petit, sera pilote sur le tutorat.

La convention de collaboration dans le cadre de la convention de financement du projet PACTEs-HdF (Programme d'Accompagnement et Tutorat pour l'Enseignement supérieur) est adoptée à l'unanimité.

2) Convention de partenariat relative à la formation des enseignants du Master MEEF au sein de l'académie de Lille

Cécile Carra présente la convention de partenariat qui couvre la période 2021-2025 et qui lie l'INSPE et l'Université de Lille avec les universités partenaires, Artois, ULCO et UPHF. Elle a fait l'objet de nombreux échanges et consensus entre les différents partenaires dans l'intérêt des étudiants.

La convention comporte 7 points : la gouvernance, la scolarité, la vie étudiante, le modèle économique et le budget de projet, la communication, les modalités de reversement et le règlement des litiges.

L'Université d'Artois est impliquée dans 8 masters :

- Anglais
- Economie gestion avec une précision concernant l'option hôtellerie-restauration. L'UA prend en charge le M2 ; l'INSPE prend ensuite en charge cette option à partir de la rentrée 2022-2023
- EPS
- Lettres Histoire et Lettres Langues, uniquement en M2 et pour 2021/2022 afin de finir la cohorte (effectifs trop faibles)
- Espagnol
- Histoire Géographie
- Lettres modernes

La deuxième annexe concerne la répartition des heures du master entre les universités et l'INSPE. Cette répartition avait déjà été expliquée en CFVU de mars: elle résulte de la réforme des enseignants inscrite dans la loi pour une école de la confiance de juillet 2019.

La troisième annexe concerne les tarifs de la formation professionnelle et continue.

Actuellement, nous avons 372 étudiants qui relèvent de cette formation dans notre établissement avec comme inscription principale l'UA.

Nicolas Blondel s'inquiète sur la capacité du master EPS fixée à 105: le président indique qu'il a été très clair avec l'INSPE et a insisté auprès de son directeur, M. Jakubowski, sur le fait que l'Université d'Artois n'ouvrirait pas à plus de deux groupes.

La convention de partenariat relative à la formation des enseignants du Master MEEF au sein de l'académie de Lille est adoptée à l'unanimité.

3) Convention de partenariat tripartite entre l'Université d'Artois, l'université Picardie Jules Verne et la Comédie de Béthune.

Brigitte Buffard-Moret expose l'objet de la convention: c'est un partenariat qui existe depuis déjà plusieurs années entre la Comédie de Béthune, l'UPJV et l'Artois. Il y a équivalence attribuée s'il y a poursuite d'étude à l'université pour ceux qui ne sont pas pris dans des concours d'entrée à des écoles d'art dramatique. Une seule étudiante était concernée cette année et la nouvelle convention permet maintenant une possibilité d'équivalence avec une limite de 20 crédits ECTS par année alors qu'auparavant, il n'y avait cette équivalence qu'en licence. En revanche en licence, on peut valider des années complètes.

La convention de partenariat tripartite entre l'Université d'Artois, l'université Picardie Jules Verne et la Comédie de Béthune est soumise au vote et approuvée unanimement.

4) Convention d'échange d'étudiants avec l'Université de Tunis (Tunisie) (vote)

Ahmed El Kaladi indique qu'il s'agit d'une nouvelle convention avec l'Université de Tunis qui concerne toutes les formations de l'UFR Histoire Géographie, Patrimoines (licence, master ou doctorat). Elle facilite les échanges pour un séjour d'études ou un stage de recherche, pour un semestre ou deux, et pour un maximum de 5 étudiants.

Ahmed El Kaladi indique que si ce partenariat fonctionne, l'ouverture d'un double-diplôme pourra à terme être envisagée.

Bernard Reitel se réjouit de cette nouvelle possibilité notamment pour les étudiants de master DTAE.

La convention d'échange d'étudiants avec l'Université de Tunis (Tunisie) est adoptée à l'unanimité.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 12H15.

Le Président de l'Université d'Artois



Pasquale MAMMONE